

## **SES-imagotag : assemblée générale ordinaire du 6 février 2018**

### **DROITS DE VOTE**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8 du Code de commerce, la société informe ses actionnaires que le nombre des droits de vote existants au 2 février 2018, date retenue pour le calcul des résultats du scrutin, en prévision de l'assemblée générale ordinaire du 6 février 2018, était le suivant :

- nombre de droits de vote exerçables : 13 374 123 <sup>1</sup>

#### **A propos de SES-imagotag**

Depuis 25 ans, SES-imagotag est le partenaire des commerçants dans l'utilisation des technologies numériques en point de vente. N°1 mondial des étiquettes intelligentes et du « pricing automation », SES-imagotag a développé une plateforme digitale & IoT complète qui permet aux commerçants de connecter et numériser intégralement leurs points de vente, automatiser les processus à faible valeur ajoutée, mieux connaître, informer et servir leurs clients, produire une information de qualité pour optimiser à chaque instant la tenue des rayons, éviter ruptures et gaspillage, créer un service omnicanal fidélisant et adapté aux nouvelles attentes des consommateurs.

[www.ses-imagotag.com](http://www.ses-imagotag.com)

SES-imagotag est cotée au compartiment B d'Euronext™ Paris

Code Mnemo : SESL – Code ISIN : FR0010282822 – Reuters : SESL.PA – Bloomberg : SESL



ENTERNEXT | TECH40 | LABEL | 2015

#### **Contact**

NewCap - Relations Investisseurs & Communication Financière

Marc Willaume / Tristan Roquet Montégon : Tél. : 01 44 71 00 13 / [ses@newcap.eu](mailto:ses@newcap.eu)

---

<sup>1</sup> 10 106 actions auto détenues au 2 février 2018.